

Québec, le 23 mai 2023

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

La présente fait suite à la question au feuillet du 5 avril 2023 du député de Laurier-Dorion, M. Andrés Fontecilla, relative à l'utilisation des sommes pour la rénovation des habitations à loyer modique (HLM) prévues à l'Entente Canada-Québec sur le logement (ECQL) signée en octobre 2020 et au délai de mise en place d'un programme québécois de rénovation des HLM.

Soulignons qu'en 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022, le montant total de 186,8 M\$ investi unilatéralement par la SHQ pour des travaux majeurs sur le parc HLM n'était pas admissible à l'ECQL. Ce montant dépasse ce qui est prévu à l'initiative 2 de l'ECQL pour la même période, soit un montant de 169,9 M\$.

Ceci dit, afin d'assurer la pleine utilisation des fonds fédéraux disponibles pour les premières années de l'ECQL, la SHQ a dû développer une stratégie qui consiste à réclamer des investissements effectués dans les programmes AccèsLogis Québec et AccèsLogis Montréal. En effet, l'Initiative 2 prévoit également la possibilité de réclamer des sommes investies pour la réalisation de nouveaux logements.

Par ailleurs, il importe de souligner que, pour l'année financière 2022-2023, une grande portion du montant fédéral de 77 057 200 \$ prévu à l'Initiative 2 a bel et bien été destinée aux travaux majeurs effectués sur le parc de HLM de l'Office municipal d'habitation de Montréal. Cette somme provient d'un décret

de 94 M\$ autorisé par le gouvernement pour les travaux majeurs annoncé en mai 2021.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'F. Duranceau', written in a cursive style.

FRANCE-ÉLAINE DURANCEAU